

LES RONGEURS DE NOTRE RIVIERE, LA JUINE ET DE NOS ETANGS

LE RAGONDIN

ESPECE INVASIVE



Ce mammifère semi-aquatique, originaire d'Amérique du Sud, a été introduit au 19^{ème} siècle pour l'exploitation de sa fourrure. Les individus présents sont les descendants de spécimens qui se sont échappés ou relâchés volontairement.

En Europe, le ragondin est inscrit depuis 2016 dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Cela signifie que cette espèce ne peut pas être importée, élevée, transportée, commercialisée, ou libérée intentionnellement dans la nature, et ce nulle part dans l'Union européenne.

Il est responsable de la dégradation des berges, il est capable de creuser des galeries de plus de 8m.

Malgré tout, il est élevé dans certaines régions pour la qualité de sa viande proche du lapin. (consommation en pâté)

Le ragondin est un herbivore, il peut mesurer 60cm et peser 10kg

- *La femelle peut avoir 2 à 3 portées pouvant aller jusqu'à 7 jeunes par an.*
- *Le ragondin est un vecteur de transmission de la leptospirose, maladie transmissible par contamination de l'eau pouvant être mortelle*

JOURNÉE MONDIALE
DE LA BIODIVERSITÉ



Le Derv Photographie
@ledervphotographie · Photographe



ESPECES

Explorez la biodiversité
qui vous entoure !



Participer Depuis mai 2018, il est désormais possible de participer à l'inventaire des espèces de sa commune en **transmettant ses observations aux experts**. Il suffit de quelques clics pour partager ses observations : prenez une ou plusieurs photos de l'espèce que vous souhaitez identifier et transmettez sur le site

<https://inpn.mnhn.fr/informations/inpn-especes>
ou en téléchargeant l'application INPN espèces



Espèce présente sur les lots de l'AAPPMA de Chamarande 02-2023